

Boa™

HERBICIDE VIGNE



Nouveau!

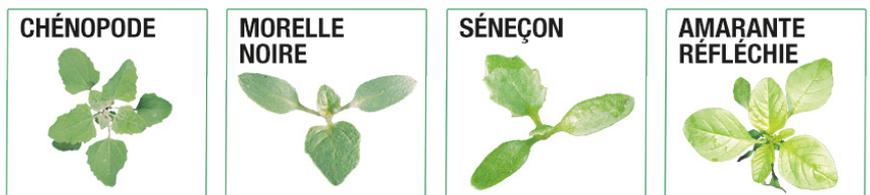
NOUVELLE DOSE : 0,75 L/HA
UTILISABLE JUSQU'AU STADE PETIT POIS (BBCH 75)
ENCORE PLUS PERFORMANT !

MEILLEURE PERFORMANCE

Boa™ contrôle les principales adventices dicotylédones présentes dans le vignoble.

Application en prélevée des adventices. Action par contact sur la tigelle de la graine en cours de germination et dans une moindre mesure par voie racinaire avec une persistance d'action de 2 à 3 mois.

Adventices contrôlées	Vigne 0,75 l/ha
Amarante réfléchie	TS
Chénopode blanc	TS
Erigéron	S
Pourpier commun	S
Séneçon commun	S
Morelle noire	S
Sétaire	MS
Géranium	MS
Laiterons	MS
Panic	MS



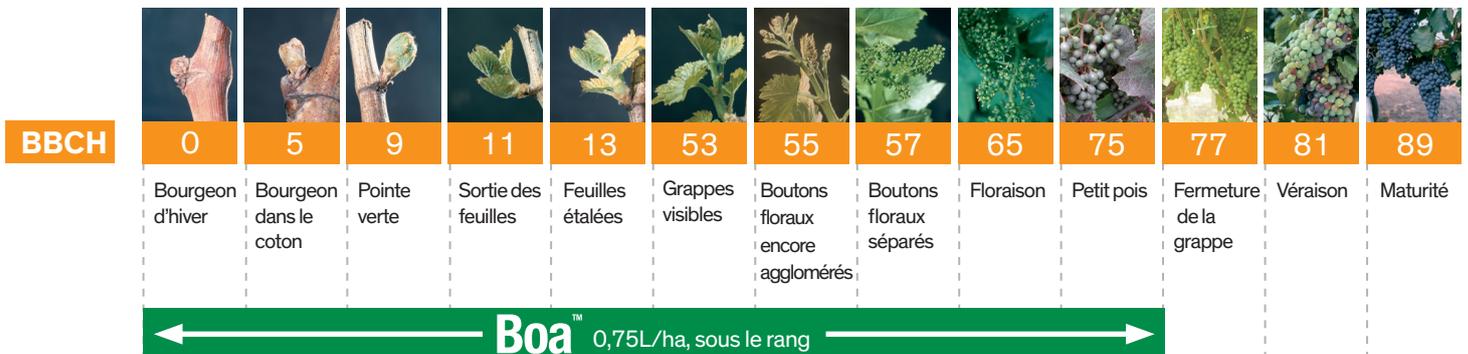
Très Sensible (> 94%)
Sensible (85 - 94%)
Moyennement sensible (70 à 84%)

PLUS SOUPLE D'UTILISATION

Sur vigne installée (plus de 3 ans), Boa™ s'utilise dorénavant du stade repos végétatif (BBCH 0) au stade petit pois (BBCH 75). 1 application / an sous le rang sur 50% de la parcelle au maximum.

Boa™ est le partenaire idéal à associer avec les autres désherbants antigerminatifs de la gamme Dow AgroSciences.

Boa™ est utilisable même en présence de complants protégés par un manchon au moment de l'application et pendant au moins 1 mois après cette application.



Boa™ : Suspension concentrée huileuse (OD), contenant 20 g/L de Penoxsulame*. AMM N° 2080029 - Dow AgroSciences SAS. Attention, EUH401, H315, H317, H319, H410. Responsable de la mise sur le marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S. - 371, rue Ludwig Van Beethoven - 06560 Valbonne. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. [N° Vert : 0 800 470 810](http://www.nvert.fr)

® TM : Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée. * Substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.